



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE LA RÉDEMPTION
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Chantal Tremblay, directrice générale de la susdite municipalité

Aux personnes intéressées par le règlement 2025-04

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

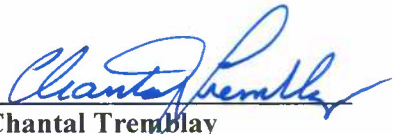
- Lors d'une réunion tenue le 4 août 2025 le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2025-04 décrétant un emprunt de 41 200 \$ pour pouvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 2081-05 ;
- Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 68, rue Soucy, à La Rédemption aux heures normales d'ouverture.

Chantal Tremblay
Directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

**Je, soussignée Chantal Tremblay, directrice générale et greffière trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h00 heures et 18h00 heures le 7e jour du mois d'août 2025, à chacun des endroits suivants:
Bureau municipal et site Internet de la municipalité.**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7e jour d'août 2025.


Chantal Tremblay
Directrice générale et greffière trésorière